

Interpellation de M. Desmet : Promotion de la pratique cycliste.

M. Desmet signale que la toute récente interpellation de sa collègue Perrine Ledan sur la possibilité d'ouvrir partiellement les parcs communaux aux déplacements en vélo afin de les favoriser et les sécuriser a soulevé des réactions passionnées.

M. Desmet souhaiterait donc, à titre complémentaire, que le Conseil communal puisse être informé des différentes dispositions développées au sein de la commune afin d'amener les (plus) jeunes à enfourcher leur bicyclette avec un maximum de compétences et donc de sécurité. Actuellement, tout un chacun peut emprunter les voies publiques sur un véhicule 2 roues, dans l'ignorance la plus totale des règles et obligations en vigueur et parfois même avec un minimum des compétences nécessaires pour pédaler ! Face à un tel danger, il serait utile d'assurer une formation.

Certains établissements scolaires ont voulu relever ce défi en initiant des séances d'apprentissage aboutissant à terme à un « brevet vélo ». Il semble que ces formations sont encadrées par des gardiens de la paix ainsi que des membres de l'ASBL Pro Velo. M. Desmet a aussi eu l'occasion de voir des classes se déplacer en « rangs vélo » pour se rendre à la bibliothèque ou à la piscine en période scolaire.

M. Desmet aimerait obtenir de la part du Collège quelques éclaircissements sur les points suivants.

Quelles sont les écoles, tant communales que libres, qui ont déjà développé ces expériences ? De quelles aides communales ont-elles pu disposer ?

Toutes les écoles qui ont sollicité ce soutien communal ont-elles été entendues ?

L'aide que la commune peut leur apporter est-elle limitée ?

Est-il envisageable d'inscrire ces initiations dans le projet pédagogique des établissements scolaires communaux ? Le cas échéant, quelles en seraient les implications (voire les freins) ?

A-t-on dû déplorer des accidents suite à ces initiations ?

Existe-il des subsidiations de la part d'un pouvoir de tutelle pour de telles expériences ? Si c'est le cas, la commune les a-t-elle sollicitées ?

Ces initiations en milieu scolaire sont-elles inscrites dans le ByPad ? Si c'est le cas, quelles en sont les modalités ?

Le Collège pense-t-il accroître cette aide communale dans un futur proche ?

M. l'Echevin Biermann répond que le Collège est très fier de l'organisation des « rangs vélo » et de la remise du « brevet vélo » aux 275 élèves qui ont passé l'épreuve requise cette année. Il est a priori favorable à la proposition de M. Desmet, qui consiste à instaurer une formation plus approfondie, éventuellement susceptible de déboucher sur la délivrance d'un « permis vélo ». Il effectuera un sondage pour déterminer si cette proposition recueille un avis favorable.

Le brevet cycliste a été présenté par des élèves de l'école du Val Fleuri depuis 2010 (trois classes par an), de l'école de Verrewinkel depuis 2009 (une à deux classes par an), de l'école du Centre depuis 2013, de l'école Saint-Paul depuis 2008, de l'école Decroly depuis 2010 et de l'école Saint-Vincent de Paul depuis 2013. Ces établissements scolaires bénéficient de l'encadrement assuré par le « pool cycliste », constitué par cinq gardiens de la paix très enthousiastes, qui ont été formés par l'ASBL Pro Velo et secondent les professeurs pour les entraînements et les sorties. Ce soutien est d'autant plus important que toutes les écoles participantes sont, selon la terminologie employée par Pro Velo, en régime d'autonomie, ce qui signifie que l'encadrement offert par l'ASBL a été réduit. En effet, l'ASBL Pro Velo garantissait au départ la présence permanente d'un responsable et de deux formateurs. Désormais, en vertu du régime d'autonomie, applicable après trois années d'incorporation dans le système des brevets, la présence de collaborateurs de l'ASBL n'est assurée que pour certains entraînements et le passage des épreuves du brevet.

Ce sont en général les mêmes enseignants qui s'investissent dans ce programme, en l'occurrence les instituteurs de 5ème et 6ème primaire ou les professeurs de gymnastique. Depuis le lancement de l'initiative à Uccle, 1.520 enfants ont été formés dans le cadre du brevet. Jusqu'à présent, la commune a été en mesure de répondre à toutes les demandes de soutien émanant des écoles. Elle n'est toutefois pas en mesure d'augmenter l'offre de brevets, qui dépend de la capacité de l'ASBL Pro Velo à adapter en conséquence le

dispositif requis pour la présentation des épreuves. La marge de manœuvre de Pro Velo n'étant pas extensible à l'infini, plusieurs établissements scolaires de la Région bruxelloise ont été amenés à s'inscrire sur une liste d'attente auprès de cette ASBL. Jusqu'à présent, aucune école communale ucloise n'a dû se soumettre à cette contrainte.

Le service Prévention espère renforcer les effectifs du pool cycliste, limité pour le moment à cinq gardiens de la paix particulièrement sollicités, grâce au recrutement de deux agents supplémentaires. Cependant, il faut reconnaître que la réussite du projet dépend pour une large part de l'implication personnelle des directions voire d'enseignants particuliers. Les directions des écoles du Centre et de Verrewinkel sont très motivées. La participation de l'école du Val Fleuri doit beaucoup à l'engagement personnel du professeur d'éducation physique. A contrario, l'école du Longchamp, qui s'était au départ investie dans le projet, y a renoncé en 2015 parce que le professeur intéressé a quitté l'établissement. Il serait donc opportun d'opter pour une solution plus structurelle grâce à l'intégration du programme vélo dans les projets pédagogiques, de manière à éviter que la participation des écoles soit tributaire uniquement de la bonne volonté des directions ou des professeurs.

Le service Prévention peut aussi contribuer à l'instauration d'une dynamique vélo par l'accompagnement des rangs cyclistes vers la piscine, la bibliothèque, etc.

Par exemple, les enfants de l'école Saint-Paul se rendent à la piscine à vélo toutes les deux semaines. M. l'Echevin Biermann souhaite étendre cette pratique aux écoles communales, en se limitant toutefois aux classes de 5ème et 6ème primaire car commencer dès la 3ème primaire, comme c'est le cas dans certains établissements, est sans doute prématuré. Il est possible d'obtenir des financements pour l'organisation de rangs cyclistes par le biais de subsides régionaux, quoique ceux-ci ne permettent pas d'engager du personnel complémentaire. L'organisation de rangs cyclistes à l'école Saint-Paul a permis de décrocher un subside pour l'achat de cinq vélos, qui ont été mis à la disposition d'enfants qui en sont dépourvus.

Les accidents se limitent à quelques chutes de temps en temps, sans autre conséquence que des genoux et des coudes écorchés, et, d'après Pro Velo, il en est de même à l'échelle de la Région. Ce résultat est probablement dû à l'application d'une méthode progressive, qui passe de la théorie à des exercices dans la cour d'école, puis à des sorties en groupe et enfin à des sorties autonomes. De plus, lors des sorties autonomes, un agent est placé à chaque point névralgique, qu'il s'agisse d'un carrefour ou de tout autre endroit difficile, afin de limiter les risques au maximum.

Pour ce qui concerne le financement, il y a moyen d'obtenir des subsides régionaux pour le développement de rangs et de journées « vélo » ou d'actions spécifiques dans le cadre de la semaine de la mobilité. Le service Prévention a ainsi pu obtenir un subside pour les années 2016-2017 et 2017-2018 dans le cadre de son partenariat avec l'école Saint-Paul pour son rang piscine.

Le ByPad (Bicycle Policy Audit) mentionne que la commune continuera à inciter les écoles à participer annuellement au brevet cycliste. Le Conseil communal aura l'occasion de se prononcer à ce sujet lors de la séance de la fin du mois de septembre.